

SENATE



SÉNAT

CANADA

First Session
Forty-first Parliament, 2011-12

*Proceedings of the Standing
Senate Committee on*

LEGAL AND
CONSTITUTIONAL AFFAIRS

Chair:
The Honourable BOB RUNCIMAN

Wednesday, April 25, 2012
Thursday, April 26, 2012

Issue No. 17

Ninth and tenth meetings on:
Special study on the provisions and operation of the *Act to amend the Criminal Code (production of records in sexual offence proceedings)*, S.C. 1997, c. 30

First (final) meeting on:
Bill S-1003, An Act to authorize Industrial Alliance Pacific Insurance and Financial Services Inc. to apply to be continued as a body corporate under the laws of Quebec

INCLUDING:
THE ELEVENTH REPORT OF THE COMMITTEE
(Bill S-1003, An Act to authorize Industrial Alliance Pacific Insurance and Financial Services Inc. to apply to be continued as a body corporate under the laws of Quebec)

WITNESSES:
(See back cover)

Première session de la
quarante et unième législature, 2011-12

*Délibérations du Comité
sénatorial permanent des*

AFFAIRES JURIDIQUES
ET CONSTITUTIONNELLES

Président :
L'honorable BOB RUNCIMAN

Le mercredi 25 avril 2012
Le jeudi 26 avril 2012

Fascicule n° 17

Neuvième et dixième réunions concernant :
Étude spéciale sur les dispositions et l'application de la *Loi modifiant le Code criminel (communication de dossiers dans les cas d'infraction d'ordre sexuel)*, L.C. 1997, ch. 30

Première (dernière) réunion concernant :
Le projet de loi S-1003, loi autorisant Industrielle Alliance Pacifique, Assurance et services financiers inc., à demander sa prorogation en tant que personne morale régie par les lois de la province de Québec

Y COMPRIS :
LE ONZIÈME RAPPORT DU COMITÉ
(Projet de Loi S-1003, Loi autorisant Industrielle Alliance Pacifique, Assurance et services financiers inc., à demander sa prorogation en tant que personne morale régie par les lois de la province de Québec)

TÉMOINS :
(Voir à l'endos)

STANDING SENATE COMMITTEE ON
LEGAL AND CONSTITUTIONAL AFFAIRS

The Honourable Bob Runciman, *Chair*

The Honourable Joan Fraser, *Deputy Chair*

and

The Honourable Senators:

Angus Baker, P.C. Boisvenu Chaput * Cowan (or Tardif) Dagenais Dawson	Jaffer Joyal, P.C. * LeBreton, P.C. (or Carignan) Rivard Unger White
--	--

* Ex officio members

(Quorum 4)

Changes in membership of the committee:

Pursuant to rule 85(4), membership of the committee was amended as follows:

The Honourable Senator Wallace replaced the Honourable Senator Rivard (*April 26, 2012*).

The Honourable Senator Rivard replaced the Honourable Senator Wallace (*April 26, 2012*).

The Honourable Senator Dawson replaced the Honourable Senator Fraser (*April 26, 2012*).

The Honourable Senator Unger replaced the Honourable Senator Martin (*April 25, 2012*).

The Honourable Senator Martin replaced the Honourable Senator Frum (*April 18, 2012*).

The Honourable Senator Joyal, P.C., replaced the Honourable Senator Hervieux-Payette, P.C. (*March 29, 2012*).

The Honourable Senator Angus replaced the Honourable Senator Lang (*March 29, 2012*).

COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES
AFFAIRES JURIDIQUES ET CONSTITUTIONNELLES

Président : L'honorable Bob Runciman

Vice-présidente : L'honorable Joan Fraser

et

Les honorables sénateurs :

Angus Baker, C.P. Boisvenu Chaput * Cowan (ou Tardif) Dagenais Dawson	Jaffer Joyal, C.P. * LeBreton, C.P. (ou Carignan) Rivard Unger White
--	--

* Membres d'office

(Quorum 4)

Modifications de la composition du comité :

Conformément à l'article 85(4) du Règlement, la liste des membres du comité est modifiée, ainsi qu'il suit :

L'honorable sénateur Wallace a remplacé l'honorable sénateur Rivard (*le 26 avril 2012*).

L'honorable sénateur Rivard a remplacé l'honorable sénateur Wallace (*le 26 avril 2012*).

L'honorable sénateur Dawson a remplacé l'honorable sénateur Fraser (*le 26 avril 2012*).

L'honorable sénateur Unger a remplacé l'honorable sénateur Martin (*le 25 avril 2012*).

L'honorable sénateur Martin a remplacé l'honorable sénateur Frum (*le 18 avril 2012*).

L'honorable sénateur Joyal, C.P., a remplacé l'honorable sénateur Hervieux-Payette, C.P. (*le 29 mars 2012*).

L'honorable sénateur Angus a remplacé l'honorable sénateur Lang (*le 29 mars 2012*).

ORDER OF REFERENCE

Extract from the *Journals of the Senate*, Tuesday, April 24, 2012:

Resuming debate on the motion of the Honourable Senator Comeau, seconded by the Honourable Senator Wallace, for the second reading of Bill S-1003, An Act to authorize Industrial Alliance Pacific Insurance and Financial Services Inc. to apply to be continued as a body corporate under the laws of Quebec.

After debate,

The question being put on the motion, it was adopted.

The bill was then read the second time.

The Honourable Senator Comeau moved, seconded by the Honourable Senator Dawson, that the bill be referred to the Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs.

The question being put on the motion, it was adopted.

With leave of the Senate,

The Honourable Senator Dawson moved, seconded by the Honourable Senator Comeau:

That rule 115 be suspended with respect to Bill S-1003, An Act to authorize Industrial Alliance Pacific Insurance and Financial Services Inc. to apply to be continued as a body corporate under the laws of Quebec.

The question being put on the motion, it was adopted.

Le greffier du Sénat,

Gary W. O'Brien

Clerk of the Senate

ORDRE DE RENVOI

Extrait des *Journaux du Sénat* du mardi 24 avril 2012 :

Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Comeau, appuyée par l'honorable sénateur Wallace, tendant à la deuxième lecture du projet de loi S-1003, Loi autorisant Industrielle Alliance Pacifique, Assurance et services financiers inc. à demander sa prorogation en tant que personne morale régie par les lois de la province de Québec.

Après débat,

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est alors lu pour la deuxième fois.

L'honorable sénateur Comeau propose, appuyé par l'honorable sénateur Dawson, que le projet de loi soit renvoyé au Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur Dawson propose, appuyé par l'honorable sénateur Comeau,

Que l'application de l'article 115 du Règlement soit suspendue à l'égard du projet de loi S-1003, Loi autorisant Industrielle Alliance Pacifique, Assurance et services financiers inc. à demander sa prorogation en tant que personne morale régie par les lois de la province de Québec.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

MINUTES OF PROCEEDINGS

OTTAWA, Wednesday, April 25, 2012
(39)

[English]

The Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs met at 4:22 p.m. this day, in room 257, East Block, the chair, the Honourable John D. Wallace presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Angus, Boisvenu, Chaput, Dagenais, Fraser, Joyal, P.C., Runciman, Unger, Wallace and White (10).

In attendance: Robin MacKay, Erin Shaw, Analysts; Parliamentary Information and Research Service, Library of Parliament.

Also in attendance: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Tuesday, October 4, 2011, the committee continued its study on the provisions and operation of the Act to amend the Criminal Code (production of records in sexual offence proceedings), S.C. 1997, c. 30. (*For complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 3.*)

The Honourable Senator Wallace advised the committee of his resignation as chair of the committee effective immediately.

The clerk of the committee presided over the election of a new chair.

The Honourable Senator Fraser moved:

That the Honourable Senator Runciman do take the chair of this committee.

The question being put on the motion, it was adopted.

The Honourable Senator Runciman took the chair.

The chair made an opening statement.

It was agreed that, pursuant to rule 92(2)(f), the committee continue in camera to consider a draft report.

It was agreed that senators' staff be permitted to remain in the room during the in camera portions of today's meeting; and

That the committee allow the transcription of the in camera portions of today's meeting, that one copy be kept in the office of the clerk of the committee for consultation by committee members and/or by the committee analysts, and that the transcript be destroyed by the clerk at the end of this parliamentary session.

It was agreed that the committee continue its consideration of the draft report at the next meeting.

At 6:20 p.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

PROCÈS-VERBAUX

OTTAWA, le mercredi 25 avril 2012
(39)

[Traduction]

Le Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles se réunit aujourd'hui, à 16 h 22, dans la pièce 257 de l'édifice de l'Est, sous la présidence de l'honorable John D. Wallace, président.

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Angus, Boisvenu, Chaput, Dagenais, Fraser, Joyal, C.P., Runciman, Unger, Wallace et White (10).

Également présents : Robin MacKay et Erin Shaw, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mardi 4 octobre 2011, le comité poursuit son étude sur les dispositions et l'application de la Loi modifiant le Code criminel (communication de dossiers dans les cas d'infraction d'ordre sexuel), L.C. 1997, ch. 30. (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 3 des délibérations du comité.*)

L'honorable sénateur Wallace informe le comité qu'il démissionne de son poste de président du comité; sa démission entre en vigueur immédiatement.

La greffière du comité préside à l'élection d'un nouveau président.

L'honorable sénateur Fraser propose :

Que l'honorable sénateur Runciman soit élu président du comité.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable Runciman assume la présidence.

Le président ouvre la séance.

Conformément à l'article 92(2)f) du Règlement, le comité se réunit à huis clos pour examiner l'ébauche de rapport.

Il est convenu d'autoriser le personnel des sénateurs à rester dans la salle pendant le huis clos.

Il est convenu que le comité permette la transcription des parties de la réunion tenues à huis clos, qu'une copie en soit conservée au bureau de la greffière pour consultation par les membres du comité présents ou les analystes du comité, et qu'elle soit détruite par la greffière à la fin de la session parlementaire.

Il est convenu que le comité poursuive son examen de l'ébauche de rapport à sa prochaine réunion.

À 18 h 20, le comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

OTTAWA, Thursday, April 26, 2012
(40)

[English]

The Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs met at 10:33 a.m. this day, in room 257, East Block, the chair, the Honourable Bob Runciman presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Angus, Baker, P.C., Boisvenu, Chaput, Dagenais, Dawson, Joyal, P.C., Unger, Rivard, Runciman and White (11).

In attendance: Robin MacKay and Erin Shaw, Analysts, Parliamentary Information and Research Service, Library of Parliament.

Also in attendance: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Tuesday, April 24, 2011, the committee began its consideration of Bill S-1003, An Act to authorize Industrial Alliance Pacific Insurance and Financial Services Inc. to apply to be continued as a body corporate under the laws of Quebec.

WITNESSES:

Industrial Alliance Pacific Insurance and Financial Services Inc.:

Azmina Karim-Bondy, Chief Legal Counsel.

The chair made an opening statement.

Ms. Karim-Bondy made a statement and answered questions.

It was agreed that the committee proceed to clause-by-clause consideration of Bill S-1003, An Act to authorize Industrial Alliance Pacific Insurance and Financial Services Inc. to apply to be continued as a body corporate under the laws of Quebec.

It was agreed that the title stand postponed.

It was agreed that the preamble stand postponed.

It was agreed that clause 1 carry.

It was agreed that clause 2 carry.

It was agreed that the preamble carry.

It was agreed that the title carry.

It was agreed that the bill carry.

It was agreed that the chair report this bill to the Senate.

At 10:59 a.m., the committee suspended.

At 11:05 a.m., the committee resumed.

OTTAWA, le jeudi 26 avril 2012
(40)

[Traduction]

Le Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles se réunit aujourd'hui à 10 h 33, dans la salle 257 de l'édifice de l'Est, sous la présidence de l'honorable Bob Runciman, président.

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Angus, Baker, C.P., Boisvenu, Chaput, Dagenais, Dawson, Joyal, C.P., Unger, Rivard, Runciman et White (11).

Également présents : Robin MacKay et Erin Shaw, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mardi 24 avril 2011, le comité entame son examen du projet de loi S-1003, Loi autorisant Industrielle Alliance Pacifique, Assurance et services financiers inc. à demander sa prorogation en tant que personne morale régie par les lois de la province de Québec.

TÉMOINS :

Industrielle Alliance Pacifique, Assurance et services financiers inc. :

Azmina Karim-Bondy, conseillère juridique principale.

La présidence ouvre la séance.

Mme Karim-Bondy fait une déclaration, puis répond aux questions.

Il est convenu que le comité procède à l'étude article par article du projet de loi S-1003, Loi autorisant Industrielle Alliance Pacifique, Assurance et services financiers inc. à demander sa prorogation en tant que personne morale régie par les lois de la province de Québec.

Il est convenu de reporter l'étude du titre.

Il est convenu de reporter l'étude du préambule.

Il est convenu d'adopter l'article 1.

Il est convenu d'adopter l'article 2.

Il est convenu d'adopter le préambule.

Il est convenu d'adopter le titre.

Il est convenu d'adopter le projet de loi.

Il est convenu que le président fasse rapport du projet de loi au Sénat.

À 10 h 59, la séance est suspendue.

À 11 h 5, la séance reprend.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Tuesday, October 4, 2011, the committee continued its study on the provisions and operation of the *Act to amend the Criminal Code (production of records in sexual offence proceedings)*, S.C. 1997, c. 30. (For complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 3)

It was agreed that, pursuant to rule 92(2)(f), the committee continue in camera in order to consider a draft report.

It was agreed that senators' staff be permitted to remain in the room during the in camera portions of today's meeting; and

That the committee allow the transcription of the in camera portions of today's meeting, that one copy be kept in the office of the clerk of the committee for consultation by committee members and/or by the committee analysts, and that the transcript be destroyed by the clerk at the end of this parliamentary session.

DECLARATIONS OF PRIVATE INTERESTS

Pursuant to subsection 12(1) of the Conflict of Interest Code for Senators, a declaration of private interests was made as follows:

- By oral declaration, the Honourable Senator Joyal, P.C. (Bill S-1003).

At 12:14 p.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mardi 4 octobre 2011, le comité poursuit son étude sur les dispositions et l'application de la Loi modifiant le Code criminel (communication de dossiers dans les cas d'infraction d'ordre sexuel), L.C. 1997, ch. 30. (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 3 des délibérations du comité.*)

Conformément à l'article 92(2)f) du Règlement, le comité se réunit à huis clos pour examiner l'ébauche de rapport.

Il est convenu d'autoriser le personnel des sénateurs à rester dans la salle pendant le huis clos.

Il est convenu que le comité permette la transcription des parties de la réunion tenues à huis clos, qu'une copie en soit conservée au bureau de la greffière pour consultation par les membres du comité présents ou les analystes du comité, et qu'elle soit détruite par la greffière à la fin de la session parlementaire.

DÉCLARATION D'INTÉRÊTS PERSONNELS

Conformément à l'article 12(1) du Code régissant les conflits d'intérêts des sénateurs, une déclaration d'intérêts personnels a été faite par le sénateur suivant :

- Par déclaration orale, l'honorable sénateur Joyal, C.P. (projet de loi S-1003).

À 12 h 14, le comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

La greffière du comité,

Shaila Anwar

Clerk of the Committee

REPORT OF THE COMMITTEE

Thursday, April 26, 2012

The Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs has the honour to present its

ELEVENTH REPORT

Your committee, to which was referred Bill S-1003, An Act to authorize Industrial Alliance Pacific Insurance and Financial Services Inc. to apply to be continued as a body corporate under the laws of Quebec, has, in obedience to the order of reference of Tuesday, April 24, 2012, examined the said Bill and now reports the same without amendment.

Respectfully submitted,

Le président,

BOB RUNCIMAN

Chair

RAPPORT DU COMITÉ

Le jeudi 26 avril 2012

Le Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles a l'honneur de présenter son

ONZIÈME RAPPORT

Votre comité, auquel a été renvoyé le projet de loi S-1003, Loi autorisant l'Industrielle Alliance Pacifique, Assurance et services financiers inc. à demander sa prorogation en tant que personne morale régie par les lois de la province de Québec, a, conformément à l'ordre de renvoi du mardi 24 avril 2012, examiné ledit projet de loi et en fait maintenant rapport sans amendement.

Respectueusement soumis,

EVIDENCE

OTTAWA, Wednesday, April 25, 2012

The Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs met this day at 4:15 p.m. for the election of the chair.

Senator John D. Wallace (*Chair*) in the chair.

[*English*]

The Chair: Honourable senators, we have a couple of matters. The substantive matter would involve our study of Bill C-46, which we will get to in a moment.

What I want to say to each of you — and I think some of you are aware of this — is that I have decided to step down as chair of the committee effective immediately at this meeting. For me personally, and I know for those of you who have been here far longer than I, there are so many opportunities here and there is so much to see and so much to learn. I have learned and experienced a lot in my almost three and half years as a senator and throughout the time I have been on this committee.

I think it is the time for me to look at other opportunities that are available to me as a senator. There are other fields that I would like to have a look at. Before arriving here I practised law for 33 years, so I know that part of the world fairly well. As much as that is helpful on this committee, I am not sure it helps all the time to be a lawyer. It was never my desire to come to Ottawa and continue the practice of law throughout my entire days here. Adding it all up, I feel that after three and half years it is time to step down. There is no shortage whatsoever of competent and dedicated senators around this table, so I am sure the committee will not miss a beat with my departure.

During my time on this committee, I have felt proud of the work we have done; I suspect you have as well. This committee prides itself on the quality of work that it does. We each have political backgrounds, but what has been really gratifying is that around this table, and given the issues we have had to deal with, there was hardly ever an indication of partisanship. The issue was to do the job properly and to consider the matters before us in a balanced and thorough way, and I think for the most part we have accomplished that. Having witnesses appear before the committee that would provide us with that balanced view of what we thought would involve all the relevant issues of a bill has always been what has guided us, and I feel very good about that.

As a member of the steering committee with Senator Fraser and Senator Boisvenu, we of course considered those issues directly with regard to each bill; that is, who should be the witnesses and what are the issues. I think we got along extremely well and I think it worked very well.

In particular, I want to acknowledge the relationship with Senator Fraser and the importance of that relationship. Senator Fraser was the chair of this committee when I arrived here. Of course, she is now the deputy chair. I know when I am

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le mercredi 25 avril 2012

Le Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles se réunit aujourd'hui à 16 h 15 pour procéder à l'élection d'un président ou d'une présidente.

Le sénateur John D. Wallace (*président*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

Le président : Honorables sénateurs, nous avons quelques points à l'ordre du jour, le principal étant l'étude du projet de loi C-46 à laquelle nous nous attaquerons dans un moment.

Je crois que certains d'entre vous sont au courant de ce que je m'appête à annoncer à tous. Voilà : j'ai décidé d'abandonner la présidence du comité, à compter de maintenant. Le Sénat et ses comités nous permettent d'en apprendre énormément et d'acquérir beaucoup d'expérience. C'est d'autant plus vrai pour ceux d'entre vous qui sont sénateurs depuis plus longtemps que moi. Quant à moi, je siège au Sénat et je suis membre de notre comité depuis près de trois ans et demi.

J'estime que le temps est venu d'explorer les autres possibilités qui s'offrent à moi comme sénateur. Il y a d'autres aspects de notre travail que je voudrais expérimenter. Avant d'être sénateur, j'ai pratiqué le droit pendant 33 ans. Le monde juridique ne m'est donc pas inconnu. Ma formation juridique m'a été très utile au sein de notre comité, mais je ne suis pas convaincu que ce soit toujours le cas. Je n'ai jamais souhaité venir à Ottawa pour continuer à œuvrer exclusivement dans le même domaine, le droit. De plus, j'estime qu'il est temps de laisser ma place après trois ans et demi. Notre comité ne manque pas de sénateurs compétents et dévoués. Je suis donc certain que mon départ ne portera pas préjudice au bon fonctionnement du comité.

J'ai toujours été fier du travail que nous avons accompli, et je suppose qu'il en va de même pour vous. Le comité s'enorgueillit de la qualité de son travail. Nous ne partageons pas tous les mêmes idées politiques, mais nous pouvons nous targuer de notre impartialité malgré les questions délicates que nous avons abordées. Il nous incombait de faire notre travail correctement et d'examiner les enjeux d'une façon équilibrée et exhaustive, et je pense que nous y sommes parvenus en règle générale. Ce qui nous a guidés et ce qui m'a comblé, c'est de pouvoir compter sur des témoins pour nous aider à examiner objectivement les tenants et aboutissants des projets de loi dont nous étions saisis.

J'ai fait partie du comité de direction avec le sénateur Fraser et le sénateur Boisvenu. Nous avons déterminé quels témoins devraient être convoqués et quels enjeux devraient être examinés pour chaque projet de loi. Je pense que notre collaboration a été fort efficace et très fructueuse.

Je voudrais particulièrement souligner l'importance des liens que j'ai entretenus avec le sénateur Fraser, qui était présidente du comité à mon arrivée et qui est maintenant notre vice-présidente. Vous serez tous d'accord avec moi que Mme Fraser nous a fait

saying this that there will be total agreement. We have seen what Senator Fraser brings to this table and to her role as a senator: enormous competence, a tremendous work ethic and attitude in working with our side of this table. That has meant an awful lot to me. I learned a great deal as a member of the committee and then as deputy chair under Senator Fraser.

I can tell you that I will miss that. I have the highest of regard for you, and I thank you for all that you have done, not only for the benefit of this committee but also to assist me personally. I will always remember that.

Finally, each of us as senators does the best we can. This committee demands a lot of all of its members, but there is no question that we are only as good as the work and the people who provide great assistance to us. With respect to the research and the quality of what is always given to us by Erin and Robin, I have worked with a lot of people in the many years before arriving here, and I have seen none that are any better at the work you do and the quality of work you provide. People are dissatisfied at times with the results of their efforts and work; not around this table, but it happens. I have said many times, the quality of your output cannot be any greater than the quality of the input. If you do not have quality people doing the work, if the quality of the research is not there, there is no way the product will be where you want it to be. The work you have done and the quality you have given us has been absolutely tremendous.

The final word I will say, last but not least, is to Shaila. I had a chance obviously as deputy chair to see how she worked with Senator Fraser and how she provided her with assistance, and I was very impressed. I must say, however, until having the honour and pleasure of having Shaila work with our committee and with me personally, little did I really appreciate what she brings to this committee.

Shaila, thank you so much. I will miss working with you on this committee. I cannot thank you enough for everything you have done to help me and to help this committee.

Colleagues, this is all of a sudden rambling into a long speech, which I had not intended. Without further ado, the next order of business —

Senator Fraser: Before we get to the next order of business, if I may, chair, thank you for your kind words about me.

We have to respect your choice. The way you put it — “I have practised law for 33 years and did not come here to do it all over again” — is understandable. Although we can respect your choice, that does not mean we are necessarily delighted by it. I am trying to be as tactful as I can.

I would like to thank you very much as a member of this committee and of the steering committee for all you have brought to this committee. You said you learned a lot. You are a pretty quick student. In steering committee meetings when we were tackling bills upon which opinions might run high, upon which there might be great controversy, it was truly an impressive source

partager ses compétences étendues et son éthique du travail irréprouvable tant comme sénateur que comme présidente, ce qui m’a beaucoup inspiré. Elle a su également composer avec notre parti. Sous sa présidence, j’ai appris énormément comme membre du comité puis comme vice-président.

Je peux vous assurer que tout cela me manquera. J’ai la plus haute estime pour vous et je vous remercie de tout ce que vous avez fait, non seulement pour notre comité, mais également pour moi. Jamais je ne l’oublierai.

Au bout du compte, chaque sénateur fait de son mieux. Notre comité exige beaucoup de ses membres, mais notre travail ne sera efficace que dans la mesure où nous pouvons compter sur l’aide inestimable de notre personnel. Nos chercheurs, Erin et Robin, nous ont toujours offert un travail de qualité. Ayant travaillé avec bien des collaborateurs au cours de ma longue carrière avant d’être nommé au Sénat, je peux vous assurer que vous êtes dans une classe à part. On est parfois déçu de la collaboration que nous recevons, mais ce ne fut jamais le cas pour notre comité. Je l’ai répété à maintes reprises, la qualité de notre travail est proportionnelle aux efforts que nous déployons. Si la qualité des recherches effectuées par vos collaborateurs laisse à désirer, vous n’atteindrez jamais l’objectif souhaité. Sur le plan tant qualitatif que quantitatif, votre travail a été inestimable.

Enfin et surtout, je ne pourrais pas terminer mon allocution sans souligner l’apport de Shaila. À titre de vice-président, j’ai été impressionné par la façon dont elle secondait le sénateur Fraser. Je dois vous préciser cependant que je me suis rendu compte vraiment de tout ce qu’elle apportait à notre comité uniquement lorsque j’ai eu l’honneur et le plaisir de travailler avec elle à titre de président.

Merci beaucoup Shaila. Notre collaboration me manquera. Je ne saurais assez vous remercier assez de tout ce que vous avez fait pour me seconder et pour aider notre comité.

Chers collègues, je m’aperçois que je commence à m’éterniser, ce qui n’était pas mon intention. Sans plus tarder, je passe donc à notre ordre du jour...

Le sénateur Fraser : Auparavant, vous me permettez, monsieur le président, de vous remercier de vos belles paroles à mon endroit.

Nous devons respecter votre choix. Nous comprenons très bien votre décision, d’autant que vous avez dû avoir pratiqué le droit pendant 33 ans avant votre arrivée au Sénat et ne pas vouloir tout recommencer de nouveau. Nous respectons votre choix même s’il ne nous plaît pas nécessairement, et c’est un euphémisme.

À titre de membre de notre comité et de son comité de direction, je voudrais vous remercier infiniment de votre contribution. Vous avez signalé avoir beaucoup appris, mais vous avez tout saisi très rapidement. Lorsque le comité de direction se penchait sur un projet de loi susceptible d’être très controversé, c’était toujours agréable et rassurant de constater

of pleasure and comfort to see how you were always profoundly concerned to ensure that our work be done within whatever constraints might be imposed upon us, but that our work be done as thoroughly as possible, as fairly and as in as balanced a way as possible. Always there was a sustained commitment to the integrity of this committee and of the Senate, and that is something that is very easy to lose and is a precious thing to maintain. I want to thank you so much for it. That was true when you were deputy chair and, if anything, truer when you were chair. I cannot tell you how much that meant to me personally but also, perhaps more than they know, to the members of the committee. You have not had an easy task in running this committee full of highly opinionated people, dealing with highly complex and important issues, and you have handled it with grace and skill. I truly mean it when I tell you that I want to thank you very much for that.

The Chair: Thank you. Not to be presumptuous that everyone wants to go around the table, but there is other work to be done.

[Translation]

Senator Boisvenu: John, we have not been working together for a long time. We have worked together as partners, as teammates, on the government side. I wanted to say that I understand your decision. You have always been someone who focuses more on content than on procedure, and I think that you have a lot to offer when it comes to that. I wanted to wish you good luck in your future mandates.

You still appear to be very young; you have many years left in the Senate. I thank you for what you have brought to me and to the team. I think you succeeded in bringing the team together during studies of difficult issues such as Bill C-10 — which was not an easy task — and Bill C-19. You provided expert leadership in those cases. Thank you very much for your contribution to this committee.

[English]

The Chair: Thank you very much. At this stage we will proceed to the election of a new chair, and I will ask Shaila to handle that.

Shaila Anwar, Clerk of the Committee: Honourable senators, as there is now a vacancy in the chair, it is my duty as clerk of the committee to preside over the election of a new chair, and I am ready to receive motions to that effect.

Senator Fraser: I have a motion. It is my pleasure to nominate Senator Runciman as the chair of this committee.

Ms. Anwar: Are there any other nominations?

Senator Joyal: I move that nominations be closed.

tous vos efforts pour que nous puissions exécuter notre travail le plus exhaustivement, le plus équitablement et le plus objectivement possible, malgré toutes les contraintes imposées. Vous aviez toujours à cœur l'intégrité de notre comité et du Sénat. Cette intégrité est inestimable, mais très précaire. Je tiens à vous remercier de ce que vous avez accompli à ce chapitre. Vous y êtes parvenu à titre de vice-président et vous avez même rehaussé la barre lorsque vous avez accédé à la présidence. Je ne pourrai jamais vous dire combien vous m'avez inspirée et combien vous avez inspiré les membres du comité, peut-être plus qu'ils ne le croient. À titre de président, votre tâche n'était pas facile. Vous dirigiez des membres qui avaient des opinions tranchées sur des questions cruciales et très complexes. Vous vous en êtes tiré avec brio. Je voudrais vous remercier très sincèrement de tout ce que vous avez fait.

Le président : Merci. Il serait peut-être présomptueux de ma part de croire que tous veulent dire un mot, mais je dois vous préciser que nous devons nous attaquer à notre ordre du jour.

[Français]

Le sénateur Boisvenu : John, nous n'avons pas travaillé longtemps ensemble, nous avons travaillé comme partenaires, comme coéquipiers, du côté gouvernemental. Je voulais vous dire que je comprends votre décision. Vous avez toujours été une personne de contenu plutôt qu'une personne de procédure, et je pense que vous avez beaucoup à offrir en cela. Je voulais vous dire bonne chance dans vos prochains mandats.

Vous paraissez encore très jeune, il vous reste encore beaucoup d'années au Sénat. Je vous dis merci pour ce que vous m'avez apporté et ce que vous avez apporté aussi à l'équipe. Je pense que vous avez réussi à regrouper l'équipe durant l'étude de dossiers difficiles comme le projet de loi C-10, qui n'a pas été de tout repos, celle du projet de loi C-19 également. Vous avez mené cela de main de maître. Merci beaucoup pour ce que vous avez donné au comité.

[Traduction]

Le président : Merci beaucoup. Nous passons maintenant à l'élection d'un nouveau président ou d'une nouvelle présidente. Je demanderai donc à Shaila de prendre la relève.

Shaila Anwar, greffière du comité : Honorables sénateurs, le poste de président étant vacant, il m'incombe de procéder à l'élection. Je suis disposée à recevoir les motions à cet effet.

Le sénateur Fraser : Je suis ravie de proposer que le sénateur Runciman soit élu au poste de président.

Mme Anwar : Y a-t-il d'autres propositions?

Le sénateur Joyal : Je propose de mettre fin aux propositions.

Ms. Anwar: It is moved by the Honourable Senator Fraser that the Honourable Senator Runciman do take the chair of this committee. Is it your pleasure, honourable senators, to adopt the motion?

Hon. Senators: Agreed.

[Translation]

Ms. Anwar: I declare the motion carried.

[English]

I invite the Honourable Senator Runciman to now take the chair.

Senator Bob Runciman (Chair) in the chair.

The Chair: Thank you. I hope you will all bear with me; there may be a few missteps here initially. Hopefully we will get over that.

I want to indicate at the outset that I did not aspire to this role. In fact, I cornered Senator Wallace in my office one evening and did my best to persuade him to stay in this chair because of the outstanding job he has been doing, and I think that is a view shared by all of us. There is no question that these are going to be big shoes to fill, also with respect to his predecessor, Senator Fraser, who was the chair when I first joined the committee. Both senators have done impressive service as chair of this committee.

As I said, I did not aspire to this, but it is a significant honour, and I thank you all for indicating your support. It is also an opportunity for me to serve with a top-notch clerk who for the past couple of weeks I have joined in support of the Ottawa Senators.

We require a motion that the committee move in camera to consider a draft report.

Senator Fraser: So moved.

The Chair: Moved by Senator Fraser. Agreed?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Opposed? Carried.

Senator Angus: Do we move that staff can stay in the room during the in camera portion of the meeting?

The Chair: I have several motions. Senator Angus has moved that staff be permitted to remain in the room for the in camera portion of today's meeting. All in favour?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: There is one final motion: that a transcript be kept of the in camera portion of today's meeting, that the copy be kept for consultation as required by the committee clerk and that it be destroyed at the end of the current parliamentary session. So moved by Senator Boisvenu. All in favour?

Mme Anwar : Il est proposé par l'honorable sénateur Fraser que l'honorable Runciman assume la présidence du comité. Plaît-il au comité d'adopter la motion?

Des voix : D'accord.

[Français]

Mme Anwar : Je déclare la motion adoptée.

[Traduction]

J'invite l'honorable sénateur Runciman à occuper le fauteuil.

Le sénateur Bob Runciman (président) occupe le fauteuil.

Le président : Merci. J'espère que vous ferez preuve d'indulgence pour les quelques erreurs que je pourrai commettre initialement et qui, espérons-le, ne porteront pas à conséquence.

Je voudrais vous signaler d'emblée que je n'aspirais pas à ce poste. En fait, j'ai rencontré le sénateur Wallace dans mon bureau un soir pour m'efforcer de le convaincre de continuer à assumer la présidence en raison du magnifique travail qu'il a accompli, et je pense que vous serez tous d'accord avec moi sur ce point. Il ne fait aucun doute que le remplacer ne sera pas une mince tâche, comme ce ne le fut pas lorsque le sénateur Wallace a remplacé le sénateur Fraser qui était présidente du comité lorsque j'ai commencé à y siéger. Ces deux sénateurs ont présidé nos travaux avec brio.

Je le répète, je n'aspirais pas à ce poste, mais c'est un honneur que d'avoir été élu à la présidence. Je vous remercie infiniment de m'avoir appuyé. J'aurai donc l'occasion de travailler avec une greffière émérite. Depuis quelques semaines, elle et moi appuyons les Sénateurs d'Ottawa.

Quelqu'un doit proposer que la séance se poursuive à huis clos pour examiner le rapport provisoire.

Le sénateur Fraser : Je le propose.

Le président : La motion est proposée par le sénateur Fraser. Quels sont ceux qui sont pour?

Des voix : D'accord.

Le président : Quels sont ceux qui sont contre? La motion est adoptée.

Le sénateur Angus : Devons-nous proposer que le personnel demeure sur place pendant la séance à huis clos?

Le président : Il y a plusieurs motions. Le sénateur Angus a proposé que le personnel demeure sur place pour la séance à huis clos. Quels sont ceux qui sont pour?

Des voix : D'accord.

Le président : Il y a une dernière motion : qu'une copie de la transcription de la séance à huis clos soit conservée par la greffière à des fins de consultation et qu'elle soit détruite à la fin de la présente session. Cette motion est proposée par le sénateur Boisvenu. Quels sont ceux qui sont pour?

Hon. Senators: Agreed.

(The committee continued in camera.)

OTTAWA, Thursday, April 26, 2012

The Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs, to which was referred Bill S-1003, An Act to authorize Industrial Alliance Pacific Insurance and Financial Services Inc. to apply to be continued as a body corporate under the laws of Quebec, met this day at 10:30 a.m. to give consideration to the bill; and, in camera, for the consideration of a draft report on the provisions and operation of the Act to amend the Criminal Code (production of records in sexual offence proceedings), S.C. 1997, c. 30.

Senator Bob Runciman (*Chair*) in the chair.

[*English*]

The Chair: Good morning, honourable senators. We are meeting today to review Bill S-1003, An Act to authorize Industrial Alliance Pacific Insurance and Financial Services Inc. to apply to be continued as a body corporate under the laws of Quebec.

Bill S-1003 is a private bill that was introduced in the Senate on April 2, 2012, and was referred to this committee for study on April 24, 2012. Committee members may recall that in December the committee dealt with a similar bill.

Unlike public bills, private bills that confer specific powers or rights on particular persons or groups of persons, most incorporations or changes in existing acts of incorporation can be accomplished through administrative action — for example, letters patents or supplementary letters patent — and do not require parliamentary intervention. However, there are certain matters relating to companies and certain amendments to original acts of incorporation that can only be accomplished through parliamentary action.

Under the rules of both houses, every application to Parliament for a private bill must comply with certain conditions. Under the *Rules of the Senate*, the Director of Committees is the Examiner of Petitions for Private Bills, and a private bill cannot be introduced in the Senate until it has been favourably reported on by the examiner. Last week, the report from the Examiner of Petitions for Private Bills was presented in the Senate, indicating compliance with all of the requirements of our rules.

The petitioner for this particular private bill is Industrial Alliance Pacific Insurance and Financial Services Inc., which is currently incorporated under the federal Insurance Companies Act. With the enactment of Bill S-1003, Industrial Alliance is

Des voix : D'accord.

(La séance se poursuit à huis clos.)

OTTAWA, le jeudi 26 avril 2012

Le Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles, auquel a été renvoyé le projet de loi S-1003, Loi autorisant Industrielle Alliance Pacifique, Assurance et services financiers inc. à demander sa prorogation en tant que personne morale régie par les lois de la province de Québec, se réunit aujourd'hui, à 10 h 30, afin d'examiner le projet de loi et d'étudier, à huis clos, une ébauche de rapport sur les dispositions et l'application de la Loi modifiant le Code criminel (communication de dossiers dans les cas d'infraction d'ordre sexuel), L.C. 1997, ch. 30.

Le sénateur Bob Runciman (*président*) occupe le fauteuil.

[*Français*]

Le président : Bonjour, chers sénateurs. Nous nous réunissons aujourd'hui pour étudier le projet de loi S-1003, Loi autorisant Industrielle Alliance Pacifique, Assurance et services financiers inc. à demander sa prorogation en tant que personne morale régie par les lois de la province de Québec.

Le projet de loi S-1003 est un projet de loi d'intérêt privé qui a été présenté au Sénat le 2 avril 2012 et qui a été renvoyé à notre comité à des fins d'étude le 24 avril 2012. Les membres du comité se souviennent peut-être qu'en décembre, le comité s'est occupé d'un projet de loi semblable.

À la différence des projets de loi d'intérêt public, les projets de loi privés sont des projets de loi qui attribuent des pouvoirs et des droits spéciaux à des personnes ou à des groupes de personnes. La plupart des constitutions en société et la modification des statuts constitutifs existants peuvent s'effectuer au moyen de mesures administratives — par exemple, lettres patentes ou lettres patentes supplémentaires — qui n'exigent pas l'intervention du Parlement. Il existe toutefois certaines mesures concernant les sociétés et certaines modifications aux statuts constitutifs originaux qui ne peuvent être prises qu'à la suite d'une décision parlementaire.

Selon les règles des deux chambres, toute demande de projet de loi privé présentée au Parlement doit respecter certaines conditions. Selon le *Règlement du Sénat*, le directeur des comités est l'examineur des pétitions pour les projets de loi privés, et un projet de loi privé ne peut être présenté au Sénat que s'il a fait l'objet d'un rapport favorable de la part de l'examineur. La semaine dernière, le rapport de l'examineur des pétitions pour les projets de loi privés a été présenté au Sénat, et précisait que toutes les conditions prévues par nos règles étaient respectées.

Le pétitionnaire à l'origine de ce projet de loi privé particulier est l'Industrielle Alliance Pacifique, Assurance et services financiers inc., qui est à l'heure actuelle constituée en société aux termes de la Loi sur les sociétés d'assurances fédérale. Avec

seeking to apply to be continued as a body corporate under the laws of the Province of Quebec.

In order to explain the reasons for this application in greater detail, I am pleased to welcome Azmina Karim-Bondy, Chief Legal Counsel, representing the company.

Ms. Karim-Bondy, welcome. We will begin with your opening statements.

First, we have a point of order from Senator Joyal.

Senator Joyal: Thank you, Mr. Chair, and I apologize to the Senate. Pursuant to the *Conflict of Interest Code for Senators*, I would prefer to withdraw from the meeting on this particular bill because I might find myself in a conflict of interest. I would like the clerk of the committee to take note of that declaration. I will refrain from the debate and the study on this part of the committee meeting, but I will return to continue our discussion on the subject we raised last night.

[Translation]

Senator Rivard: I think that what Senator Joyal just did has woken me up. Just like everyone else just about, we have a share portfolio. And I think that in a minority share portfolio, I have shares from the Industrial Alliance Pacific company. I wonder if I should withdraw. I do not have time either to consult the Ethics Commissioner.

Senator Dawson: I think that to the extent you feel in any way. . . I live in Quebec, I know people from Industrial Alliance Pacific and I have acquaintances, but I do not feel I am in a conflict of interest. But if you have the least doubt, I should always withdraw. Because I do not think this will affect result of the vote on the adoption of the bill.

Senator Rivard: I did declare that I own a number of shares of Industrial Alliance Pacific, a very small number. I am going to continue. I just wanted to point that out.

[English]

The Chair: Once again, over to you, Ms. Karim-Bondy.

Azmina Karim-Bondy, Chief Legal Counsel, Industrial Alliance Pacific Insurance and Financial Services Inc.: As the chair stated, I am Chief Legal Counsel for Industrial Alliance Pacific Insurance and Financial Services Inc., the petitioner in this matter. The petitioner is requesting that the members of this committee consider adoption of Bill S-1003, An Act to authorize Industrial Alliance Pacific Insurance and Financial Services Inc. to apply to be continued as a body corporate under the laws of the Province of Quebec.

l'édiction du projet de loi S-1003, l'Industrielle Alliance demande sa prorogation en tant que personne morale régie par les lois de la province du Québec.

J'ai le plaisir d'accueillir au comité Mme Azmina Karim-Bondy, conseillère juridique principale de l'Industrielle Alliance Pacifique, Assurance et services financiers inc., qui va nous expliquer en détail les motifs à l'origine de cette demande.

Soyez la bienvenue, Mme Karim-Bondy. Nous allons commencer par entendre votre déclaration préliminaire.

Mais, tout d'abord, le sénateur Joyal invoque le Règlement.

Le sénateur Joyal : Je remercie le président, et je présente mes excuses au Sénat. Conformément au *Code régissant les conflits d'intérêts des sénateurs*, je préférerais me retirer de l'étude de ce projet de loi. Je risque en effet de me trouver en situation de conflit d'intérêts. J'aimerais que la greffière prenne note de ma déclaration. Je m'abstiendrai de prendre part à l'étude et au débat qui auront lieu pendant cette partie de la séance du comité, mais je recommencerais à participer lorsque nous poursuivrons notre discussion concernant la question qui a été soulevée hier soir.

[Traduction]

Le sénateur Rivard : Je pense que le geste que vient de poser le sénateur Joyal m'amène à me réveiller. Un peu comme tout le monde, on a un portefeuille d'actions. Et je crois que dans un portefeuille d'actions très minoritaire, j'ai des actions de la compagnie Industrielle Alliance Pacifique. Je me demande si je devrais me retirer. Je n'ai pas le temps moi non plus de consulter le commissaire à l'éthique.

Le sénateur Dawson : Je crois que dans la mesure où on se sent le moins... J'habite à Québec, je connais des gens à Industrielle Alliance Pacifique et j'ai des relations, mais je ne me sens pas en conflit d'intérêt. Mais si on a le moindre doute, on se retire toujours. Parce que je ne pense pas que ça affecte le résultat de l'adoption ou non du projet de loi.

Le sénateur Rivard : J'ai quand même déclaré que j'ai un nombre d'actions Industrielle Alliance Pacifique extrêmement minime. À ce moment-là, je vais continuer. Je tenais à le signaler.

[Français]

Le président : Encore une fois, la parole est à vous, madame Karim-Bondy.

Azmina Karim-Bondy, conseillère juridique principale, Industrielle Alliance Pacifique, Assurance et services financiers inc. : Comme le président l'a mentionné, je suis la conseillère juridique principale de l'Industrielle Alliance Pacifique, Assurance et services financiers inc., qui est la pétitionnaire ici. La pétitionnaire demande aux membres du comité d'envisager l'adoption du projet de loi S-1003, Loi autorisant Industrielle Alliance Pacifique, Assurance et services financiers inc. à demander sa prorogation en tant que personne morale régie par les lois de la province de Québec.

You may recall that I was here before you about four months ago requesting adoption of Bill S-1002 on behalf of Industrial Alliance Pacific General Insurance Corporation, which I will refer to as IAPG. Although I am pleased to have the opportunity to come before you again, you may be wondering why I am here once again and why this particular bill was not initiated at the same time as Bill S-1002.

The difference between the two is, as you may recall, that IAPG was a wholly-owned subsidiary of Industrial Alliance Pacific, which I will refer to as IAP. IAP was the parent company, and IAPG was the subsidiary. The wholly-owned subsidiary had no employees at all, and all of the work of that company is undertaken by IAP.

IAP, the company before you today, on the other hand, has approximately 450 employees and approximately \$3 billion in assets under management. It is 99.9 per cent owned by Industrial Alliance Insurance and Financial Services Inc., which I will refer to as IA.

However, there are approximately 405 shares out of over 1 million shares that are issued and outstanding that are held by minority shareholders. IAP also has approximately 11,000 participating policyholders who have a right to vote on matters relating to the restructuring of this company.

Consequently, an annual general and special meeting of the company had to take place in order to seek approval of the continuation process by all the shareholders and the participating policyholders. You will note from the petition that a vote took place. It was held separately for the participating policyholders and the shareholders, and a majority of the votes that were cast were in favour of this process. Indeed, I believe the participating policyholders voted 93 per cent in favour to have this process take place.

The earliest time that we were able to have the annual general and special meeting was subsequent to the filing of the year-end financial statements of the company, which had to be approved by the board. The board meetings were in February. We then had to have a sufficient notice period to send out all the circulars and information to the policyholders. Given that we had to send that material out and have a meeting, March 26 was the earliest time that we could have the annual and special general meeting for the policyholders and shareholders.

Once they approved the continuation process, we then moved swiftly to have this private bill introduced. It was introduced on April 2, as the chair mentioned. First reading took place then, and second reading began on April 4 and was completed on April 24.

I now turn to the reasons why this private bill, Bill S-1003 is required.

Comme vous vous en souvenez peut-être, j'ai comparu devant le comité il y a quatre mois de cela afin de demander l'adoption du projet de loi Bill S-1002 au nom de l'Industrielle Alliance Pacifique, Compagnie d'assurances générales, que je désignerai sous le sigle IAPCAG. Bien que je sois heureuse de l'occasion qui m'est donnée de comparaître de nouveau devant vous, vous vous demandez peut-être pourquoi je suis de nouveau ici et pourquoi le projet de loi qui nous occupe aujourd'hui n'a pas été présenté en même temps que le projet de loi S-1002.

Comme vous vous en souvenez peut-être, la différence entre les deux projets de loi est que l'IAPCAG était une filiale en propriété exclusive de l'Industrielle Alliance Pacifique, que je désignerai sous le sigle IAP, cette dernière étant la société mère et l'IAPCAG, la filiale. La filiale en propriété exclusive n'avait aucun employé, et toutes les activités liées à cette entreprise étaient exercées par l'IAP.

Par contre, l'IAP, la société qui comparait devant vous aujourd'hui, emploie 450 travailleurs et possède des actifs sous gestion de l'ordre d'environ 3 milliards de dollars. L'Industrielle Alliance Pacifique, Assurance et services financiers inc., que je désignerai sous le sigle IA, possède 99,9 p. 100 de son capital-actions.

Toutefois, approximativement 405 de ses actions émises et en circulation, qui se chiffrent à plus d'un million au total, sont détenues par des actionnaires minoritaires. L'IAP compte près de 11 000 porteurs de police à participation, qui ont le droit de voter sur toute question liée à la restructuration de l'entreprise.

Par conséquent, il a fallu que l'entreprise organise une assemblée générale annuelle et spéciale afin d'obtenir l'autorisation de poursuivre le processus auprès de tous les actionnaires et de tous les porteurs de police à participation. Comme vous le remarquerez, la pétition indique qu'un vote a eu lieu. On a tenu des votes séparés pour les porteurs de police à participation et pour les actionnaires, et la majorité des voix exprimées appuyait ce processus. En effet, je crois que 93 p. 100 des porteurs de police à participation se sont prononcés en faveur de celui-ci.

Nous ne pouvions pas tenir l'assemblée générale annuelle et spéciale avant d'avoir produit les états financiers de fin d'exercice, qui devaient être approuvés par le conseil d'administration. Ce dernier se réunissait en février. Ensuite, il fallait prévoir un délai suffisant pour aviser les titulaires de police et leur faire parvenir les circulaires et les renseignements. Une fois les documents envoyés, la date la plus rapprochée à laquelle nous pouvions tenir une assemblée générale annuelle et spéciale pour les porteurs de police à participation et les actionnaires était le 26 mars.

Une fois le processus de continuation approuvé, nous nous sommes hâtés de faire présenter ce projet de loi d'intérêt privé. Comme le président l'a mentionné, il a été présenté le 2 avril. La première lecture a eu lieu ce jour-là. L'étape de la deuxième lecture a commencé le 4 avril et a pris fin le 24 avril.

Je vais maintenant passer aux motifs qui rendent l'adoption du projet de loi privé S-1003 nécessaire.

As you may have heard during Honourable Senator Comeau's speech during second reading debate, IAP is amalgamating with its parent company, IA, for economic, regulatory and efficiency purposes. As in the case of the bill that was before you four months ago, IAPG, the move to amalgamate is an administrative measure that will allow the two corporations to streamline processes by easing red tape and administrative and legal duplication, while allowing for greater internal capitalization flows. Specifically, the amalgamation will reduce unit costs; provide flexibility for investment; mitigate the effects of the long-term interest rates; reduce regulatory and filing requirements by consolidating with a single regulator; and, finally, bring economies of scale for the two companies.

When this amalgamation was first announced, it was anticipated that about 12 positions at the Vancouver office of IAP would be redundant as a result of corporate service areas such as human resources, accounting and actuarial. I am pleased, however, to advise that as of today's date, eight of those positions have been reabsorbed into the company in other areas. That has been a minimal potential job loss. There are potentially four more positions, but there is time to reabsorb them as well.

In addition, the impact on other stakeholders of the company, such as the participating policyholders or policyholders in general or the minority shareholders, was also evaluated by a special committee of the board. This special committee was struck to evaluate the impact on these other stakeholders and, particularly, on the participating policyholders and the minority shareholders. They retained an independent expert firm to consider the issue and review the evaluation.

The conclusion was that there was no negative impact. Indeed, there is a positive impact for the policyholders of this company as this regulatory reorganization will allow the Industrial Alliance Group of companies to face today's economic situation in a financially stronger organizational structure, which will create jobs for Canadians and prosperity for the Canadian economy.

I should note that IA, for those of you who are not maybe from Quebec City, has over 4,100 employees across the country and 2,500 alone in Quebec City. It is the largest non-government employer in Quebec City.

In order to amalgamate the two companies, they must be under the same regulator. IA is regulated by the Autorité des marchés financiers in Quebec City, and IAP is regulated by the Office of the Superintendent of Financial Institutions, the federal regulator.

Comme vous l'avez peut-être constaté au cours du discours que l'honorable sénateur Comeau a prononcé dans le cadre du débat qui a eu lieu à l'étape de la deuxième lecture, l'IAP et sa société mère, l'IA, sont en train de fusionner pour des raisons ayant trait à l'économie, la réglementation et l'efficacité. Tout comme dans le cas du projet de loi concernant l'IAPCAG dont vous étiez saisis il y a quatre mois, la décision de fusionner est une mesure administrative qui permettra aux deux sociétés de simplifier leurs activités et d'éviter les chevauchements administratifs et juridiques, ce qui améliorera la circulation du capital à l'interne. Plus précisément, la fusion réduira le coût des divisions, favorisera la polyvalence en matière d'investissements, atténuera les effets de la baisse des taux d'intérêt à long terme, réduira les exigences réglementaires en matière de production de documents, puisque la nouvelle entité sera régie par un seul organisme de contrôle, et enfin, entraînera des économies d'échelle pour les deux entreprises.

Lorsque cette fusion a été annoncée pour la première fois, on s'attendait à ce que 12 postes au bureau de Vancouver deviennent superflus en raison du regroupement des services organisationnels comme les ressources humaines, la comptabilité et des services actuariels. Toutefois, j'ai le plaisir d'indiquer qu'à ce jour, huit de ces postes ont été absorbés par d'autres secteurs de la société. Les pertes d'emploi potentielles sont minimes. Il est possible que quatre autres postes soient éliminés, mais la société dispose encore d'un certain temps pour les absorber également.

De plus, les répercussions que ces mesures auront sur les intervenants de l'entreprise, comme les porteurs de police à participation, les porteurs de police en général et les actionnaires minoritaires, ont été évaluées par un comité spécial du conseil d'administration. Ce comité spécial a été constitué pour évaluer l'incidence de ces changements sur les autres intervenants et, en particulier sur les porteurs de police à participation et les actionnaires minoritaires. Ses membres ont retenu les services d'une société d'experts-conseils indépendante pour examiner la question et revoir l'évaluation.

Les experts-conseils ont conclu que ces mesures n'avaient aucune incidence négative. En fait, elles ont un effet positif sur les titulaires de police de cette entreprise, étant donné que cette réorganisation d'ordre réglementaire permettra aussi au groupe d'entreprises de l'Industrielle-Alliance d'avoir une meilleure structure organisationnelle pour faire face à l'économie actuelle et pour continuer à créer des emplois pour les Canadiens.

Pour ceux d'entre vous qui ne sont pas originaires de la ville de Québec, je devrais signaler que l'IA emploie plus de 4 100 travailleurs partout au pays, dont 2 500 à Québec seulement. La société est le plus important employeur non gouvernemental de la ville de Québec.

Pour être en mesure de fusionner les deux sociétés, elles doivent relever du même organisme de réglementation. L'IA est réglementée par l'Autorité des marchés financiers de la ville de Québec, alors que l'IAP relève du Bureau du surintendant des

In order for the merger to take place, IAP must become a provincial charter and be incorporated under the laws of Quebec.

As was the case with the previous bill, Bill S-1002, as there is currently no provision existing within the Insurance Companies Act of Canada to move from federal charter to provincial charter, we are, once again, humbly in your hands regarding this private bill today.

With the very capable and appreciated assistance of the office of the parliamentary counsel, whose valuable advice and guidance brought us to this process today, I am happy to report — and as the chair reported — that we have undergone all the required prerequisites for the introduction of the bill, including publication of a notice in the *Canada Gazette* and certification of the petition by the Senate's Examiner of Petitions.

It is also important to note that both the Office of the Superintendent of Financial Institutions, our current regulator, and the Autorité des marchés financiers, the Quebec regulator, have provided letters of confirmation that they have no objection to this process.

I do have copies of those letters available. Should you require those for the record, Mr. Chair, I have those available here.

In order to complete the process, the AMF, after this bill has passed through both the Senate and the House of Commons and received Royal Assent, should you wish to adopt it, in order to complete this process, the AMF must then approve the transaction to grant a Quebec charter. This approval will be granted by the Quebec Minister of Finance, who will not formally consider the issue until this private bill has passed through the federal Parliament.

Therefore, honourable senators, I respectfully submit that Bill S-1003 be adopted by this committee, and I will be pleased to answer any questions that you may have.

The Chair: Thank you. That was a thorough presentation, and it has encouraged a number of questions. We will begin with Senator Dawson.

Senator Dawson: This is more a statement than a question. I will phrase it as a question.

The reality is that I have been involved in four of these bills over the last 10 years. I have asked the Library of Parliament to look at possible amendments to the Insurance Act so that we do not have to use the precious time of the Legal Committee and the Senate to rubber stamp bills. It always embarrasses me when the Senate is used for rubber stamping. The reality is that with respect

institutions financières, c'est-à-dire d'un organisme de réglementation fédéral. Pour que la fusion puisse avoir lieu, l'IAP doit passer d'une charte fédérale à une charte provinciale et être régie par les lois de la province de Québec.

Tout comme dans le cas antérieur du projet de loi S-1002, comme la Loi sur les sociétés d'assurances ne renferme aucune disposition autorisant une société à passer d'une charte fédérale à une charte provinciale, nous devons encore une fois nous en remettre humblement à vous pour ce qui est du projet de loi qui nous occupe aujourd'hui.

Avec l'aide très efficace et très appréciée du Bureau du légiste et conseiller parlementaire, dont les conseils précieux nous ont permis de naviguer jusqu'à la séance d'aujourd'hui, je suis heureuse de signaler — tout comme le président — que nous avons rempli toutes les conditions préalables pour présenter le projet de loi, y compris la publication d'un avis dans la *Gazette du Canada* et la certification de la pétition par l'examineur des pétitions du Sénat.

Il est également important de noter que le Bureau du surintendant des institutions financières, notre organisme de réglementation actuel, et l'Autorité des marchés financiers, l'organisme de réglementation du Québec, ont fourni des lettres dans lesquelles ils confirment qu'ils ne s'opposent pas au processus.

J'ai en ma possession des copies de ces lettres. Si vous en avez besoin pour votre compte rendu, monsieur le président, je peux vous fournir celles-ci.

Si vous décidez d'adopter le projet de loi, qu'il est adopté tant par le Sénat que par la Chambre des communes et qu'il reçoit la sanction royale, l'AMF devra ensuite approuver l'octroi d'une charte québécoise pour achever le processus. Cette approbation sera accordée par le ministre des Finances du Québec, qui n'envisagera pas officiellement cette question tant que le projet de loi privé n'aura pas été adopté par le Parlement fédéral.

Par conséquent, chers sénateurs, je propose respectueusement que le projet de loi S-1003 soit adopté par le comité, et c'est avec plaisir que je répondrai à toutes les questions que vous pourriez souhaiter poser.

Le président : Merci. Votre exposé était approfondi, et il a suscité un certain nombre de questions. Nous allons commencer par le sénateur Dawson.

Le sénateur Dawson : Ce que je souhaite dire ressemble davantage à une déclaration qu'à une question. Je vais donc la formuler comme une interrogation.

La vérité, c'est qu'au cours des 10 dernières années, j'ai participé à l'étude de quatre projets de loi de ce genre. J'ai demandé à la Bibliothèque du Parlement d'examiner les amendements qui pourraient être apportés à la Loi sur les sociétés d'assurance afin que le Comité des affaires juridiques et constitutionnelles et le Sénat n'aient plus à consacrer une partie de

to the very legitimate request from Industrial Alliance, I certainly recommend — and I made this speech in the Senate — that it be adopted.

I think it is not necessarily the Legal Committee but rather the Banking Committee that should study the possibility of amending the Insurance Act so that we are not put in a situation where we have to have this type of procedure.

Do you think this power could be given to the Department of Finance, either to OSFI or to the Minister of Finance? That is, in cases that are non-controversial, when there has been approval by the board and by the shareholders, there should be a process adopted at Finance, in the Insurance Act, so that we do not have to submit you or any other insurance companies to the task of having to go through this process. I think it is quite legitimate as it is written now, but there is a possibility of streamlining the Insurance Act so that you are not put in this situation.

Ms. Karim-Bondy: Yes, Senator Dawson, that is correct. It would have to be an amendment to the Insurance Companies Act of Canada, which is the statute under which we are regulated. That statute would require amendment. That, of course, is left in the hands of Parliament to amend a statute of that significance, which, I assume, would originate through the Minister of Finance's office.

Senator Dawson: I will be bringing a proposal back to the Senate regarding that. The request that I made came out just after this bill was tabled, so I have not had time to act on it. However, I commit to raising it in the Senate as soon as possible so that we do not have to go through this rubber stamping process in the future.

[Translation]

Senator Dagenais: I understand what Senator Dawson means. I can tell you that in another lifetime, as a supervisor in an insurance company, I had to go before the Government of Quebec which was at that time suggesting a private bill.

You referred to an annual general meeting during which a vote was taken, a vote of 33 per cent. I imagine that they had a quorum. Where do you feel the quorum lies: 50 or 75 per cent?

Ms. Karim Bondy: Yes. According to the constitution, we only need 1 per cent overall.

leur précieux temps à approuver automatiquement ces projets de loi. Cela me gêne toujours lorsqu'on fait appel au Sénat pour entériner automatiquement des mesures législatives. La vérité, c'est qu'en ce qui concerne la demande très légitime de l'Industrielle-Alliance, je recommande certes qu'elle soit adoptée — et j'ai prononcé un discours en ce sens au Sénat.

À mon avis, ce n'est pas nécessairement au Comité des affaires juridiques et constitutionnelles mais plutôt au Comité des banques et du commerce qu'il incombe d'étudier la possibilité de modifier la Loi sur les sociétés d'assurances afin que nous ne nous retrouvions plus dans l'obligation de nous plier à ce genre de procédure.

Pensez-vous que ce pouvoir pourrait être accordé au ministère des Finances, c'est-à-dire soit au BSIF, soit au ministre des Finances? Autrement dit, dans les cas qui ne suscitent aucune controverse et où l'on a obtenu l'autorisation du conseil d'administration et des actionnaires, le ministère des Finances devrait prévoir un processus dans la Loi sur les sociétés d'assurances, afin que nous n'ayons pas à vous imposer, vous ou toute autre société d'assurances, la tâche de franchir les étapes de ce processus. Compte tenu de la façon dont la loi est rédigée en ce moment, je pense que votre démarche est tout à fait légitime. Toutefois, il est possible de simplifier la Loi sur les sociétés d'assurances en vue de nous assurer que vous ne vous retrouviez pas dans cette situation.

Mme Karim-Bondy : Oui, sénateur Dawson, vous avez raison. Il faudrait apporter un amendement à la Loi sur les sociétés d'assurances du Canada, c'est-à-dire la loi à laquelle nous sommes assujettis. Celle-ci aurait besoin d'être modifiée. Bien entendu, la tâche de modifier une loi de cette importance incombe au Parlement, et je présume que cette initiative émanerait du bureau du ministre des Finances.

Le sénateur Dawson : Je vais revenir avec une proposition à cet égard et la présenter au Sénat. La réponse à la demande que j'ai soumise est arrivée juste après le dépôt du projet de loi. Par conséquent, je n'ai pas eu le temps de lui donner suite. Toutefois, je m'engage à soulever la question au Sénat aussitôt que possible, afin qu'à l'avenir, nous n'ayons plus à franchir les étapes de ce processus d'approbation automatique.

[Traduction]

Le sénateur Dagenais : Je comprends ce que le sénateur Dawson veut dire. Je peux vous dire que dans une autre vie, en tant que superviseur d'une compagnie d'assurance, j'ai dû me présenter devant le gouvernement du Québec qui, à ce moment-là, proposait un projet de loi privé.

Vous avez parlé d'une assemblée générale annuelle au cours de laquelle un vote a eu lieu, un vote d'une proportion de 33 p. 100. J'imagine que le quorum était atteint. À combien situez-vous le quorum : 50 ou 75 p. 100?

Mme Karim-Bondy : Oui. Selon le statut, nous n'avons besoin que de 1 p. 100 de tous.

[English]

Ms. Karim-Bondy: As we had 11,000 participating policyholders, we only needed 1 per cent of quorum. In fact, about 567 participating policyholders returned their proxies to us, which is about normal.

[Translation]

Senator Dagenais: And so they had a quorum?

Ms. Karim Bondy: Yes, because we only needed 110 people.

[English]

Senator Angus: Thank you for coming before us. This is a subject that I am familiar with. I was, unfortunately, absent due to illness during the speech of Senator Comeau in the Senate, and I was not here when you presented on the other bill, so I want to make sure I fully understand.

This is a process, which corporate lawyers are familiar with, of continuation from one jurisdiction to the other. In this case it is the Industrial Alliance Pacific, which is a federally incorporated body.

Ms. Karim-Bondy: Yes.

Senator Angus: You want it continued under the Quebec law and then do the amalgamation, which is the administrative cause or reason behind your bill.

Ms. Karim-Bondy: That is correct.

Senator Angus: On the Toronto Stock Exchange there is a listing under “Industrial Alliance” — I think the symbol is IAG.

Ms. Karim-Bondy: Yes.

Senator Angus: Which of these entities is that, or is there yet another one?

Ms. Karim-Bondy: I will explain.

IAG is the ticker symbol used for the public company which is the parent company of IAP. To take the chain, Industrial Alliance itself, the public company, is the entity that is the fourth-largest insurance company in Canada; that is, the one with the 4,100 employees across the country. It owns this company 99.99 per cent. IAP is a Western-based subsidiary and it is a federal charter. We are amalgamating IAP, the Western subsidiary, which is a federal charter, with IA, the public company.

Senator Angus: So the public company has a Quebec charter as we speak?

Ms. Karim-Bondy: Correct, yes.

[Français]

Mme Karim-Bondy : Comme il y a 11 000 porteurs de police à participation, le quorum s’élève seulement à 1 p. 100. En fait, environ 567 porteurs de police à participation nous ont renvoyé leur procuration, ce qui correspond à peu près à la norme.

[Traduction]

Le sénateur Dagenais : Le quorum était donc atteint?

Mme Karim-Bondy : Oui, parce que nous n’avons besoin que de 110 personnes.

[Français]

Le sénateur Angus : Je vous remercie de comparaître devant nous. Ce sujet m’est familier. Malheureusement, j’étais absent pour des raisons de santé quand le sénateur Comeau a prononcé son discours au Sénat, et je n’étais pas présent lorsque vous avez témoigné sur l’autre projet de loi. Par conséquent, je veux m’assurer que je comprends entièrement ce que vous demandez.

Il s’agit là d’un processus de prorogation bien connu des avocats de société qui permet à une société constituée en personne morale de passer d’une autorité à une autre. Dans le cas présent, la société en question est l’Industrielle Alliance Pacifique, qui est constituée en vertu d’une loi fédérale.

Mme Karim-Bondy : Oui.

Le sénateur Angus : Vous voulez qu’elle soit prorogée en tant que personne morale régie par les lois de la province de Québec et que la fusion ait lieu ensuite. C’est le motif administratif de votre projet de loi.

Mme Karim-Bondy : C’est exact.

Le sénateur Angus : L’Industrielle-Alliance est cotée à la Bourse de Toronto — je pense que son symbole est IAG.

Mme Karim-Bondy : Oui.

Le sénateur Angus : À quelle de ces sociétés correspond-il, ou s’agit-il d’une autre société?

Mme Karim-Bondy : Je vais vous expliquer.

IAG est le symbole utilisé pour les titres de la société publique qui est aussi la société mère de l’IAP. Suivons la chaîne. L’Industrielle-Alliance, c’est-à-dire la société publique, est la quatrième compagnie d’assurances en importance au Canada. C’est celle qui emploie 4 100 travailleurs à l’échelle nationale. Elle détient 99,9 p. 100 du capital-actions de l’IAP. Cette dernière est une filiale établie dans l’Ouest canadien, et elle est régie par une loi fédérale. Nous sommes en train de fusionner l’IAP, la filiale de l’Ouest qui relève d’un organisme de réglementation fédéral, avec l’IA, la société publique.

Le sénateur Angus : Donc, au moment où nous nous parlons, la société publique est régie par les lois du Québec?

Mme Karim-Bondy : Oui, c’est exact.

Senator Angus: It is public; it has all these shareholders that you mentioned. The Western subsidiary, for whatever reason, was incorporated under the Canada Corporations Act. That is where the action is being carried on now.

Ms. Karim-Bondy: Yes.

Senator Angus: Why is that?

Ms. Karim-Bondy: The company that we are talking about today, IAP, was formerly called Seaboard Life Insurance Company and was purchased by Industrial Alliance in 1999. It acquired the federal charter. It acquired a company which had a federal charter and it kept it as its subsidiary.

At the time in 1999, Industrial Alliance, the public company, also owned another company based out of Vancouver called Northwest Life Assurance Company. Northwest Life was also a federal charter. The two joined together to become Industrial Alliance Pacific as it is known today.

Senator Angus: They were not listed companies?

Ms. Karim-Bondy: No, they were not listed companies.

Senator Angus: Seaboard was not either?

Ms. Karim-Bondy: No. It was a privately held company.

Senator Angus: We are talking here about a legal technicality.

Ms. Karim-Bondy: That is correct.

Senator Angus: There is no political intrigue or jurisdictional battle as between the feds and the Province of Quebec?

Ms. Karim-Bondy: No.

Senator Angus: The parent company, for all intents and purposes, has always been a Quebec company. It is listed and has many thousands of public shareholders.

Ms. Karim-Bondy: That is right. This is completely administrative.

As I indicated, both the federal regulator and the Quebec regulator have confirmed that they have no objection to this process. They have talked and we have letters of confirmation.

Senator Angus: That is the key part. It is not just a life company, I understand; it is also P&C and undertakes other activities in Quebec other than life insurance?

Ms. Karim-Bondy: Industrial Alliance or Industrial Alliance Pacific?

Senator Angus: The new entity that will be amalgamated.

Ms. Karim-Bondy: It is basically a life company, but it has subsidiaries that are P&C and other entities. For example, one of the subsidiaries of Industrial Alliance is IA Clarington, a mutual fund company. It also has another subsidiary called Industrial Alliance Auto — it is French, so it is Industrielle Alliance

Le sénateur Angus : C'est une société ouverte qui compte des actionnaires, comme vous l'avez dit. La filiale de l'Ouest, pour une raison quelconque, a été constituée sous le régime de la Loi sur les corporations canadiennes. C'est ce qui est visé maintenant.

Mme Karim-Bondy : Oui.

Le sénateur Angus : Pourquoi donc?

Mme Karim-Bondy : La société dont nous parlons aujourd'hui, à savoir Industrielle Alliance Pacifique, s'appelait anciennement Seaboard Life Insurance Company et elle a été achetée par Industrielle Alliance en 1999. Elle a adopté la charte fédérale. Elle a acquis une société qui avait une charte fédérale et elle l'a gardée comme sa filiale.

À l'époque, en 1999, Industrielle Alliance, la société ouverte, possédait une autre entreprise située à Vancouver, appelée Northwest Life Assurance Company. Northwest Life avait également une charte fédérale. Les deux sociétés ont fusionné pour devenir Industrielle Alliance Pacifique, comme on l'appelle aujourd'hui.

Le sénateur Angus : Ces sociétés n'étaient pas cotées en bourse?

Mme Karim-Bondy : Non, elles ne l'étaient pas.

Le sénateur Angus : Seaboard non plus?

Mme Karim-Bondy : Non. C'était une société privée.

Le sénateur Angus : Nous parlons ici d'une formalité juridique.

Mme Karim-Bondy : C'est exact.

Le sénateur Angus : Il n'y a pas d'intrigues politiques ou de batailles entre le gouvernement fédéral et la province du Québec?

Mme Karim-Bondy : Non.

Le sénateur Angus : La société mère, pratiquement, a toujours été une société québécoise. Il s'agit d'une société cotée en bourse qui a plusieurs milliers d'actionnaires publics.

Mme Karim-Bondy : C'est exact. Il s'agit d'une question entièrement d'ordre administratif.

Comme je l'ai dit, l'organisme de réglementation du fédéral et celui du Québec ont tous deux confirmé qu'ils n'ont aucune objection à ce processus. Ils se sont prononcés, et nous avons des lettres de confirmation.

Le sénateur Angus : C'est l'élément clé. D'après ce que je crois comprendre, ce n'est pas seulement une société d'assurance-vie; elle s'occupe aussi de l'assurance dommages et, au Québec, elle mène des activités autres que l'assurance, n'est-ce pas?

Mme Karim-Bondy : Industrielle Alliance ou Industrielle Alliance Pacifique?

Le sénateur Angus : La nouvelle entité issue de la fusion.

Mme Karim-Bondy : C'est principalement une société d'assurance-vie, mais elle compte des filiales, comme des sociétés d'assurance dommages et d'autres entités. Par exemple, une des filiales d'Industrielle Alliance est IA Clarington, une société de fonds mutuels. Il y a aussi une autre filiale appelée

Assurance Auto et Habitation Inc. It is basically a P&C company that does car and home insurance. The company that I brought before you in December was also a general insurance company owned by Industrial Alliance Pacific, the Western subsidiary.

Yes, it has a number of subsidiaries that do different things, but principally IA, the mother company, is a life insurance company.

Senator Angus: Colleagues may be interested to know — and I only found this out because I am reaching retirement age — that in the Senate, all of us senators have certain basic life insurance coverage.

Ms. Karim-Bondy: Yes.

Senator Angus: It is with IA. They are offering ongoing things to retiring senators. I hope your clients will be very kind to the most recent upcoming retiree.

Ms. Karim-Bondy: Of course.

The Chair: That could be misinterpreted.

[Translation]

Senator Chaput: In your presentation, you say that in the beginning, you had expected in this merger to lose approximately 12 positions, but it seems now that the majority of these positions were reassigned elsewhere and that only 4 positions will be lost. Is that correct?

Ms. Karim Bondy: Yes. In fact, for those who were already company employees, this was in Vancouver, but for other positions in the company.

There are four remaining ones, but we are trying to find them positions within the company also.

Senator Chaput: So there were not many negative repercussions?

Ms. Karim Bondy: No, that is right.

[English]

The Chair: Are there any additional questions from members?

I am seeing a consensus to move ahead with this legislation and move into the formal script.

Is it agreed that the committee proceed to clause-by-clause consideration of Bill S-1003, An Act to authorize Industrial Alliance Pacific Insurance and Financial Services Inc. to apply to be continued as a body corporate under the laws of Quebec?

Hon. Senators: Agreed.

Industrial Alliance Auto — en français, c'est Alliance Assurance Auto et Habitation Inc. En gros, cette dernière est une société d'assurance dommages qui s'occupe de l'assurance automobile et de l'assurance habitation. La société que je vous ai présentée en décembre était également une société d'assurance générale appartenant à Industrielle Alliance Pacifique, la filiale de l'Ouest.

Alors, oui, il y a un certain nombre de filiales qui mènent différentes activités, mais Industrielle Alliance, la société mère, est d'abord et avant tout une société d'assurance-vie.

Le sénateur Angus : Mes collègues trouveront peut-être intéressant d'apprendre — et la seule raison pour laquelle je le sais, c'est parce que j'atteins l'âge de la retraite — qu'au Sénat, tous les sénateurs bénéficient d'une couverture de base pour l'assurance-vie.

Mme Karim-Bondy : Oui.

Le sénateur Angus : C'est avec Industrielle Alliance. La société offre des avantages continus aux sénateurs à la retraite. J'espère que vos clients seront très gentils à l'égard de ceux qui sont sur le point de prendre leur retraite.

Mme Karim-Bondy : Bien sûr.

Le président : Cela pourrait être mal interprété.

[Traduction]

Le sénateur Chaput : Dans votre présentation, vous dites qu'au début vous aviez prévu dans cette amalgamation une perte d'environ 12 postes, mais qu'il semblerait maintenant que la majorité de ces postes ont pu être réassignés à d'autres endroits et que la perte ne sera qu'au nombre de quatre postes. C'est bien ça?

Mme Karim-Bondy : Oui. En fait, pour les autres qui étaient déjà employés de la compagnie, c'est à Vancouver, mais pour d'autres postes au sein de la compagnie.

Il en reste quatre, mais on essaie de les aider à trouver des postes au sein de la compagnie également.

Le sénateur Chaput : Il n'y a pas eu tellement d'impacts négatifs?

Mme Karim-Bondy : Non, c'est ça.

[Français]

Le président : Y a-t-il d'autres questions de la part des députés?

D'après le consensus que je perçois, nous sommes prêts à aller de l'avant avec l'étude du projet de loi et à entamer la procédure officielle.

Plait-il au comité de procéder à l'étude article par article du projet de loi S-1003, Loi autorisant Industrielle Alliance Pacifique, Assurance et services financiers inc. à demander sa prorogation en tant que personne morale régie par les lois de la province du Québec?

Des voix : D'accord.

Senator Angus: I wonder, chair, will we dismiss the witness before we move to clause-by-clause consideration of the bill?

The Chair: This will only take a minute; I was going to wait until we were finished.

Senator Angus: Fine, then.

The Chair: Shall the title stand postponed?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Carried.

Shall the preamble stand postponed?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Carried.

Shall clause 1 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Carried.

Shall clause 2 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Carried.

Shall the preamble carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Carried.

Shall the title carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Carried.

Shall the bill carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Carried.

Is it agreed that I report this bill to the Senate?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Carried. That concludes that.

Ms. Karim-Bondy, we thank you very much. Again, your appearance before us has been most impressive.

Ms. Karim-Bondy: Thank you, honourable senators. It was my privilege to be here before you. It has been a real honour to have had a moment to sit in these esteemed chambers twice, and hopefully we will not be here again.

Senator Angus: We have to congratulate the chairman on having expedited passage of his first bill as chairman in record time.

Senator Dawson: I wanted to congratulate him on his election as chair.

Le sénateur Angus : Monsieur le président, allons-nous laisser le témoin partir avant de passer à l'étude article par article du projet de loi?

Le président : Ce ne sera pas long; je voulais attendre jusqu'à ce que nous en ayons fini.

Le sénateur Angus : Bon, d'accord.

Le président : L'adoption du titre est-elle reportée?

Des voix : D'accord.

Le président : Adopté.

L'adoption du préambule est-elle reportée?

Des voix : D'accord.

Le président : Adopté.

L'article 1 est-il adopté?

Des voix : D'accord.

Le président : Adopté.

L'article 2 est-il adopté?

Des voix : D'accord.

Le président : Adopté.

Le préambule est-il adopté?

Des voix : D'accord.

Le président : Adopté.

Le titre est-il adopté?

Des voix : D'accord.

Le président : Adopté.

Le projet de loi est-il adopté?

Des voix : D'accord.

Le président : Adopté.

Est-il convenu que je fasse rapport du projet de loi au Sénat?

Des voix : D'accord.

Le président : Adopté. C'est ce qui met fin à l'étude article par article.

Madame Karim-Bondy, nous vous remercions infiniment. Encore une fois, votre témoignage nous a été fort utile.

Mme Karim-Bondy : Merci, honorables sénateurs, de m'avoir donné le privilège de comparaître devant vous. Ce fut pour moi un grand honneur d'avoir témoigné à deux reprises en cette vénérable enceinte, et j'espère que nous n'aurons pas besoin de revenir.

Le sénateur Angus : Nous devons féliciter le président d'avoir accéléré l'adoption du projet de loi en un temps record.

Le sénateur Dawson : Je voulais le féliciter pour son élection à la présidence.

Senator Angus: I am sure he will give you the floor to do that.

The Chair: No, that is adequate.

I will try to condense this into one motion — we did it in three yesterday — that we move in camera in order to consider the draft report; that senators' staff be permitted to remain in the room for the in camera portion; and that a transcript be kept of the in camera portion of today's meeting and a copy be kept for consultation, as required by the committee clerk, and that it be destroyed at the end of the current parliamentary session.

Would someone move that? Moved by Senator Joyal.

Do we have agreement?

Hon. Senators: Agreed.

(The committee continued in camera).

Le sénateur Angus : Je suis sûr qu'il vous donnera la parole pour le faire.

Le président : Non, c'est bon.

Je vais essayer de condenser ce qui suit en une seule motion — nous l'avons fait en trois motions hier. Il s'agit d'une motion portant que nous poursuivions la séance à huis clos afin d'étudier le projet de rapport; que le personnel des sénateurs soit autorisé à rester dans la salle pendant la séance à huis clos; et qu'une copie de la transcription de la séance à huis clos soit conservée par la greffière du comité à des fins de consultation et qu'elle soit détruite à la fin de la présente session parlementaire.

Quelqu'un veut-il en faire la proposition? Le sénateur Joyal en fait la proposition.

Sommes-nous d'accord?

Des voix : D'accord.

(La séance se poursuit à huis clos.)

WITNESSES

Thursday, April 26, 2012

Industrial Alliance Pacific Insurance and Financial Services Inc.:

Azmina Karim-Bondy, Chief Legal Counsel.

TÉMOINS

Le jeudi 26 avril 2012

Industrielle Alliance Pacifique, Assurance et services financiers inc. :

Azmina Karim-Bondy, conseillère juridique principale.